



ASSOCIATION DE LA  
FILIERE BIOLOGIQUE  
EN REGION CENTRE  
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

**BIO CENTRE**  
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**

**du 28 mai 2020**

**Titulaires**

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
BOURGY	Emmanuel	SCEA LES RIOLLIÈRES	Producteurs	Présent
DUMUIS HARDY	Vincent Loïc	BIO CENTRE LOIRE	Préparateurs	Présents
DECHENE	Bruno	LAITERIE DE VERNEUIL	Préparateurs	Présent
FOUCAULT	David	TERNAO	Distributeurs	Présent
GAULANDEAU	Claude	EARL PONTIJOU	Producteurs	Présent
GEORGET	Paule	BIOCOOP LA PETITE PRAIRIE	Distributeurs	Excusée
HAHUSSEAU	Yves Marie	CONFEDERATION PAYSANNE	Institutionnels	Excusé
JANSEN	Julien	GAEC DU COUDRAY	Producteurs	Excusé
PROST	Sébastien	LSDH	Préparateurs	Excusé
MAUTOUCHET	Serge	MAUTOUCHET SERGE SMC	Préparateurs	Présent
PERRET	Cécile	FERME DE LA MOTTE	Préparateurs	Présente
POTHIER	Sylvain	POTHIER SYLVAIN	Producteurs	Présent
PRUNIER	Joël	CER France - ALLIANCE Centre	Institutionnels	Présent
RIFFARD	Philippe	SCA LE BIOTOPE	Producteurs	Excusé
TROFLEAU	Martine	ASSOCIATION LA PRESLE	Consommateurs	Excusée
VAURS	Christophe	COOP DE FRANCE CENTRE	Institutionnels	Absent
VERGNAUD	Pascal	MFR DE L'ORLEANAIS	Institutionnels	Présent
VINCENT	Jean-François	FERME DE LA CHAUME AU CHAT	Producteurs	Présent

**Suppléants**

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
DAUBIGNARD	Louissette	CRA Centre	Institutionnels	Absente
DURAND	Joël	GAEC VAL PRÉ VERT	Producteurs	Absent
FONTAINE	Olivier	Etb RENE MAINGOURD	Préparateurs	Absent
GODIN	Bruno	BERIVAL	Distributeurs	Absent
LAMBERT	Pascal	DOMAINE LES CHESNAIES	Producteurs	Absent
LELIÈVRE	Éric	FRSEA CENTRE	Institutionnels	Absent
RENART	Gilles	AXÉREAL BIO	Préparateurs	Absent
YVON	Alain	YVON ALAIN	Producteurs	Absent

**Autres :** Jacques Sappei, Jean-Marie Mazenc (excusé)

Représentation par collège :

Collège	Nombre de voix statutaire	Nombre de voix présente
Producteurs	6	4
Préparateurs	5	4
Distributeurs	2	1
Consommateurs	1	0
Institutionnels	4	2

Au total, 11 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la pandémie Covid19, le conseil d'administration se réunit en visio conférence.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour :

HORAIRE	SUJET
14h00	Approbation du précédent procès-verbal
	Approbation des comptes 2019
	Indemnisations des administrateurs
	Questions diverses

## 1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du conseil d'administration du 20 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Approbation des comptes 2019

Jacques Sappei présente le rapport financier :



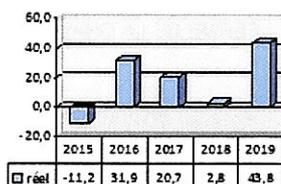
### RAPPORT FINANCIER 2019

La clôture comptable concernant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 a été établie par la société expertise comptable FITECO et contrôlée par Mme Hélène Paradis, commissaire aux comptes.

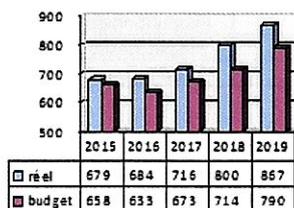
#### Le compte de résultat:

- **total des produits = 866 847 €**
- **total des charges = 820 037 €**
- **résultat = 43 800 €**

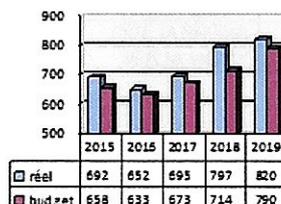
#### Evolution des résultats (k€)



#### Evolution des produits (en k€)



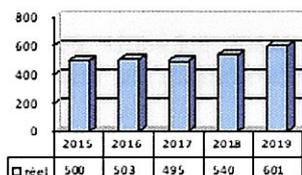
#### Evolution des charges (en k€)



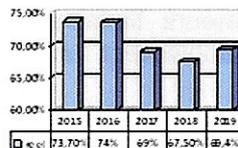
### Commentaires sur les produits

#### Les subventions

#### Evolution des subventions (k€)



#### Evolution de la part de subvention



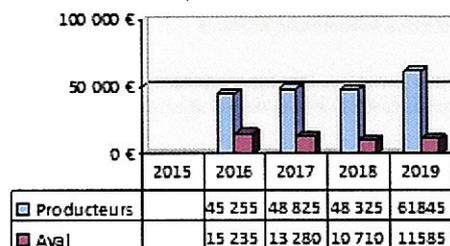
L'augmentation des subventions est liée

- au financement complémentaire obtenu sur la mission RHD
- une augmentation de la subvention Draf due au nouveau mode de calcul, compensée par une baisse sur la Région de manière à permettre l'équilibre des budgets prévisionnels des GAB
- de nouvelles subventions obtenues dans les CAP filières (21 k€)
- 2 projets de GIEE, en arboriculture et en élevage, ce dernier en collaboration avec le GDAB28 et le GABE18. (7.6 k€)

Au 31 décembre 2019, la part non utilisée des subventions s'élève à 3 010 € qui constitue des fonds décaisés destinés au projet GIEE émergence en élevage.

Les cotisations

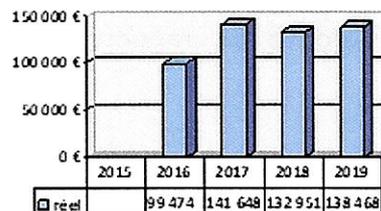
Evolution des cotisations (en €)



Les cotisations venant des GAB ont fortement augmentés cette année avec plus de 110 adhésions supplémentaires. A noter que sur 106 € collectés, 45 € ramonte directement à la Erab, ce qui porte la cotisation GAB à Bio Centre pour 589 adhérents GAB à 35 3 k€ pour 2019.

Les produits d'exploitations (prestations, formations, vente de produits)

Evolution des produits d'exploitation (en €)



L'accompagnement en maraichage continue son évolution avec 35.8 k€ (23k€ / 2018 - 20.5k€ / 2017). Les formations restent à un bon niveau : 35k€ (30 k€ / 2018 – 55 k€ / 2017).

Deux faits marquants en 2019. D'une part la facturation de tarifs adaptés pour les participants non éligibles Wisés, (180€ en standard et 50€ pour les porteurs de projet) a permis de recueillir 8 870 k€. D'autre part les prestations en RHD sont d'un niveau inattendu puisque double par rapport au budget (19.4 k€)

L'ensemble de ces prestations est supérieur au budget prévu à 101.5k€, ce qui participe fortement au résultat réalisé.

### Commentaires sur les charges

Les charges salariales ont évolué par rapport au budget pour plusieurs raisons. D'une part le temps complet consacré à la communication n'a été pourvu qu'à mi-année. Le poste d'œnologie à mi-temps, en collaboration avec la CAB, n'a démarré également qu'à mi-année.

Les charges patronales ont subies une baisse importante non prévue au budget. Elles participent à l'établissement du résultat réalisé. Ce facteur a été pris en compte pour l'évaluation de la subvention de la Draaf, qui est basée sur les salaires chargés.

Les frais de déplacements des salariés ont augmenté au-delà de la prévision du budget. Mais cela est en rapport avec l'augmentation de l'activité dans le domaine de la RHD en particulier, avec beaucoup de déplacements pour se faire connaître mais aussi pour les prestations.

Les cotisations auprès d'autres organisations sont en baisse due à l'arrêt de la cotisation avec le Synabio. L'ensemble des Interpro Bio a cessé de cotiser au Synabio tout en maintenant un nouveau contrat de partenariat.

### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est affecté des événements suivants :

En charge, 33 919 € dont :

- 19 471 € d'écart de prévision sur PEI Aronia (sous réalisation du projet)
- 7 544 € de CAP conversion à reverser aux GAB (en attente confirmation de la Région)

En produits, 22 656 € dont :

- 15 001 € de subvention Région 2018
- 4 270 € de compléments de cotisations et formations 2018

### Les immobilisations

ENTREE	SORTIE
3 PC portables 1 UC Acer aspire Logiciel ESP compte	

**Le conseil d'administration approuve ce rapport financier qui sera présenté à l'assemblée générale.**

### 3. Indemnisation des administrateurs

Deux modifications des règles d'indemnisations sont proposées au conseil d'administration :

- Une précision sur les indemnités relatives aux représentations à la Fnab par les administrateurs mandatés par le GRAB. Ces indemnisations se faisaient déjà mais n'étaient pas formellement décrites et n'étaient donc pas connus de tous.
- En 2019 a été réalisé un travail sur le service de remplacement. Le GRAB souhaite inciter les administrateurs à l'utiliser afin de faciliter leur participation aux réunions. Pour cela est proposée une indemnisation supplémentaire sur présentation de la facture du service de remplacement, avec un plafond à 130€ par jour.

**Le conseil d'administration approuve les deux propositions.**

Il est ensuite demandé que ceux qui sont mandatés à des réunions s'efforcent de faire un retour des points importants, même de façon très succincte vers les personnes, salariés ou administrateurs, concernées par les sujets abordés.

### 4. Sujets divers

Jean-François Vincent, actuel président évoque sa succession. Le sujet avait été abordé l'année dernière. La question est posée.

Il évoque ensuite l'élaboration d'un Plan de développement de la Bio régional qui devrait être validé en juin. Ce plan est différent de celui de la Draaf bien qu'en liaison.

Ce plan inclut deux axes principaux : les aides et le développement incluant l'aspect filière.

La question de la concurrence avec les autres labels, marques et autres, en particulier HVE, est incluse dans ce projet. Un des projets visera à évaluer l'impact sur la biodiversité des fermes bio.

Cécile Perret confirme que toutes les fermes de la ferme de la Motte sont certifiées HVE. HVE a du sens pour certains produits et aucun pour d'autres. Le cahier des charges devrait évoluer. Pour elle 80% des bio sont HVE. La certification se fait selon 2 modes (économiques ou IFT). Une des limites d'HVE est qu'un producteur d'un produit à haute valeur ajoutée peut être certifié même s'il utilise beaucoup de produits phytos. Pour autant la démarche est intéressante pour les conventionnels. Il faut promouvoir le bio mais sans casser la démarche des conventionnels.

Emmanuel Bourgy : La Fnab n'est pas en opposition majeure vis-à-vis d'HVE. Mais il y a une vraie difficulté au niveau de la PAC. Certains souhaitent que ceux qui sont en démarche de certification environnementale (donc non HVE) soient financés dans les PSE (paiements pour services environnementaux). Ce qui signifie rester dans la même logique qu'actuellement.

Jean-François Vincent : HVE est une démarche intéressante, qui peut être un pas vers la bio. Au niveau du Plan Stratégique National, la bio n'est pas positionnée en tant que mode de production favorable à l'environnement mais uniquement en tant que marché à fort intérêt économique. Il nous faut plus mettre en avant les bénéfices en matière de biodiversité. D'où l'étude que nous pourrions engager en région Centre. Les PSE dans le premier pilier ne doivent pas démarrer au niveau 2 de la certification environnementale, mais à HVE (soit le niveau 3).

En Région a déjà été décidé que le PCAE prendra en compte le niveau 2 ! Existe donc le risque que toutes les aides de la région l'intègrent.



Dans la prochaine PAC la gestion des mesures surfaciques du 2<sup>ème</sup> pilier, donc les aides bio, reviendra à l'Etat. Le démarrage de la nouvelle PAC devrait être décalé à 2022 ou 23.

Cécile Perret: il est possible que la PAC arrive après la bataille. Le marché aura peut-être déjà fait évoluer la démarche HVE. Toutes nos fermes étaient au niveau 2 avec la démarche « demain la Terre ». Cet hiver on a passé nos fermes en niveau 3. Pour 15% de la démarche c'est facile. Le reste est plus difficile. C'est un peu comme une conversion ! Il existe un besoin de valorisation. Quand la PAC viendra, les filières seront construites sur la base des coûts des productions.

David Foucault: le niveau 2 est pris en compte jusqu'en 2029 dans le cadre d'Egalim.

Sur le volet Biodiversité est proposé de créer un groupe de travail avec des salariés, piloté par Cécile Perret et Pascal Vergnault. Un comité de pilotage pourrait inclure des partenaires (par exemple Nature Centre).

**ORGALEG** : C'est un outil consolidé d'aide à la décision et de suivi du pilotage de la fertilisation azotée sur les fermes maraîchères diversifiées développé par la Fnab. Le GRAB avait validé l'intérêt de cet outil et les conseillers en maraîchage sont très intéressés. Il est demandé au conseil d'administration de valider l'adhésion annuelle qui est de 2000€.

**Le conseil d'administration valide cette proposition.**

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17h00.

Fait à Orléans, le 28 mai 2020,

Le président

Jean-François VINCENT

